

AFFAIRE N°8. - Aménagement du Stade de la Redoute - Approbation du dossier technique -
Autorisation de solliciter une subvention de 500 000 F auprès de la Jeunesse et Sports
Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché négocié en cas d'appel
d'offres infructueux avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas la valeur de l'athlétisme en tant que discipline de base de l'ensemble du sport, tant sur le plan scolaire que sur le plan civil.

Or un développement considérable de cette activité est intervenu dans les dernières années du fait notamment de l'effort conjugué des clubs et des O. M. S. Les performances ont maintenant atteint un niveau qui nécessite des confrontations de plus grande envergure et justifiant en particulier la création d'un équipement susceptible de recevoir des rencontres internationales. Le Stade de la Redoute semble être l'infrastructure la plus adéquate pour recevoir les aménagements nécessaires.

Par ailleurs, la proximité des jeux des îles de l'Océan Indien a permis d'obtenir du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports une subvention destinée à financer partiellement cette opération.

A cet effet, un dossier a été constitué par les services techniques de la Mairie.

Les travaux prévus portent sur trois points principaux, à savoir :

- réfection de la piste par application d'un revêtement de type "sol tout temps"
- construction de vestiaires
- réfection de la clôture.

Le coût des travaux se monte à environ 2 500 000 F, le financement pourrait être assuré par une subvention de la Jeunesse et Sports d'un montant de 500 000 F, la différence pourra faire l'objet d'un emprunt à contracter auprès de la CDC.

Une Commission composée des membres du Conseil Municipal, du personnel de la Mairie de Saint-Denis et des représentants de la Jeunesse et Sports a examiné le projet et a émis un avis favorable.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier technique
- de m'autoriser à solliciter de la Jeunesse et Sports une subvention d'un montant de 500 000 F
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - Lorsqu'il y a des rencontres sportives, la circulation devient très difficile. Ne pourrait-on pas prévoir un parking sur le côté gauche de la chaussée en allant vers la Montagne ?

LE MAIRE - Ce terrain appartient à la Gendarmerie.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Avis favorable. Il est à noter toutefois que le nombre de couloirs originel (8) a été ramené à 5 pour limiter les dépenses".

LE MAIRE - Le terrain B sert de parking. Chacun est persuadé qu'en mettant sa voiture sur la route, le dégagement se fera plus facilement.

Nous pourrions peut être interdire le stationnement et verbaliser en cas de non respect.

M. le Dr GERARD - Nous nous apercevons qu'il existe de plus en plus d'appels d'offres infructueux. J'aimerais, si nous retenons l'idée de l'offre la plus avantageuse que nous soyons fermes sur les prix. Car bien souvent, avec les révisions de prix, les sommes finales sont supérieures à celles qui étaient prévues au départ.

LE MAIRE - A ce moment là, c'est nous qui devons décider si les travaux doivent se réaliser ou non.

M. le Dr GERARD - Nous pouvons être fermes vis à vis des entreprises, elles feront peut-être des offres plus raisonnables.

M. DUPUIS - Nous mettons à la disposition de la jeunesse beaucoup d'installations sportives. Or, nous constatons qu'elles sont pratiquement saccagées ou mises en mauvais état (vestiaires, points d'eau...). Quelle sera la politique de la Municipalité pour l'entretien de ces installations ?

LE MAIRE - Il y a un gardiennage. Mais il suffit de rien pour endommager toutes les installations.

M. DUPUIS - Nous devons trouver une solution.

M. ROBERT - Les dégâts se font essentiellement les dimanches et jours fériés, lorsqu'il n'y a pas de gardiennage.

M. TESSIER - Nous remarquons très souvent que ce sont les jeunes des CLJ qui causent le plus de dégâts aux installations dans les écoles.

LE MAIRE - Nous devons tous proposer des solutions.

M. GERARD - Toutes les municipalités sont confrontées à ce problème. Ce n'est pas uniquement "Saint-Denis".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
Pour le Préfet et par délégation
le Préfet des Finances et
des Collectivités Locales
signé Paul PASTOR

pour copie conforme

Saint-Denis le 22 février 1978

le Chef du bureau de l'équie

J. LACOSTE